

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
27 juin 2008

Ordre du jour :

- Election des grands électeurs
- Droit de préemption urbain
- Subventions 2008
- Questions diverses

Étaient présents tous les membres du conseil municipal, à l'exception de :
Martine Dilasser (procuration J Quéré), Géraldine Goulhen (procuration N Gaouyer)
Monsieur Bruno PERAN a été élu secrétaire de séance

- **Election des grands électeurs**

En application des articles L 283 à L 288 du code électoral le conseil municipal s'est réuni afin d'élire 7 délégués du conseil municipal et 4 suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Les délégués titulaires

Monsieur	KERDILES Jean-Claude	11/11/1947
Monsieur	CROGUENNEC Jean-François	24/06/1955
Madame	LARHANTEC Danièle	27/02/1956
Monsieur	PIRIOU Thierry	25/06/1956
Madame	HARDOURIN Christine	23/09/1956
Monsieur	HUET Joël	01/06/1957
Madame	Isabelle PLANÇON	05/12/1963

Délégués suppléants

Monsieur	PERAN Bruno	04/10/1964
Madame	VIELLARD Marie-Claude	09/03/1966
Monsieur	LE ROUX Michel	05/06/1972
Monsieur	PRIGENT Stéphane	11/04/1974

- **Droit de préemption urbain**

Le Maire de Pleyber Christ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, 211-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2008, instituant un droit de préemption sur territoire de la commune de Pleyber Christ.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 23 mai 2008, adressée par Maître Broudeur notaire à Pleyber Christ, en vue d'une cession de la parcelle ZP n° 114 d'une surface cadastrée de 6 767 m², appartenant à Mr Louis CORRE, et ce pour la somme de 36 106.78 € (hors frais notariés)

Vu l'avis des Domaines en date du 27 juin 2008, fixant le prix principal de la parcelle ZP n° 114 à 20 639.35 €.

Considérant que le Conseil Général du Finistère envisage de réaliser une voie de contournement de l'agglomération de Pleyber Christ

Considérant que les dernières études réalisées font état que 5000 véhicules/ jour traversent le centre bourg de Pleyber Christ.

Vu le rapport présenté par le Conseil Général du Finistère lors de la réunion du Comité de Pilotage du 25 février 2008.

Vu l'étude préalable à la déviation de la route départementale 785 « analyse comparative des tracés » réalisée par Ginger Environnement pour le

compte du Conseil Général du Finistère présentée en mai 2008.

Vu que les trois projets de tracés transmis par le Conseil Général envisagent la réalisation d'un aménagement de carrefour de type rond point, affectant la parcelle ZP n° 114,

Considérant que la commune de PLEYBER CHRIST souhaite acquérir la parcelle ZP n° 114 afin de préserver l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un rond point pour le contournement de l'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 21 voix pour et 2 abstentions ,

Décide de préempter la parcelle ZP n° 114 d'une surface cadastrée de 6 767 m², située à la Justice en Pleyber Christ, appartenant à Mr Louis CORRE ;

Décide que la vente se fera au prix principal de 20 639.35 €, conformément à l'avis des domaines en date du 27 juin 2008 ?

Précise qu'à défaut d'acceptation de cette offre, la commune fera fixer le prix du bien par la juridiction compétente en matière d'expropriation,

Précise qu'est joint en annexe de la présente délibération l'avis des Domaines en date du 27 juin 2008, copie de la délibération de la commission d'appel d'offre du département en date du 8 novembre 2004 confiant la réalisation d'études générales en vue de la réalisation d'un contournement routier à Pleyber-Christ, copie de l'étude préalable réalisée par Ginger Environnement, ainsi qu'un extrait du plan de contournement de l'agglomération présenté par le Conseil Général du Finistère, copie du rapport présenté par le Conseil Général lors de la réunion du comité de pilotage du 25 février 2008,

Précise que la présente délibération sera transmise en Sous Préfecture et notifiée au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune

Précise que le destinataire d'une décision administrative qui désire la contester peut saisir le :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte 35044 RENNES cedex

D'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de la décision considérée.

Précise qu'il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision dans les deux mois de la notification de la décision considérée. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Décision modificative budgétaire

CREDITS SUPPLEMENTAIRES INVESTISSEMENT

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 2 abstentions

DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2113	10007	001	Terrains aménagés (DPU)	25000.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	OFI	001	EMPRUNTS EN FRANCS	25000.00

- **Subventions 2008**

La commission Sport – écoles s’est réunie à plusieurs reprises afin d’allouer les subventions 2008. Il est proposé de d’attribuer les subventions suivantes aux associations locales et extérieures.

Associations extérieures à Pleyber	Montants:
Asso de jumelage Pays de Morlaix - REO	310 €
Comité de jumelage Pays de Morlaix - WURSELEN	80 €
Eaux et Rivières de Bretagne	65 €
La prévention routière	80 €
Association sportive du lycée Tristan Corbière	61 €
Office municipal des sports de Morlaix	200 €
Arvorig FM	75 €
La ligue des droits de l'homme	65 €
Bibliothèque sonore	75 €
Adepys Finistère	75 €
ANPEIP	75 €
Total	1 161 €

Associations Pleyberiennes	Montants:
Kumo Judo	537 €
Comité d'animations	4 877 €
Comité de jumelage (Lostwithiel)	80 €
Comité de jumelage (Lostwithiel) Accueil familles	400 €
Amicale du personnel communal	850 €
Union locale des anciens combattants	502 €
Amicale laïque	400 €
APPEL école St Pierre (7,05€ x 102 élèves)	719 €
Asso des parents d'élèves (7,05€ x 273 élèves)	1 925 €
Asso des Parents élèves (fête musique barnum)	150 €
La Diane (société de chasse)	30 €
Société communale de chasse	120 €
Association EMILE graff	100 €
Les amis du vélo	347 €
Les amis du vélo: 60ème anniversaire circuit	100 €
Les amis du vélo: course des fêtes patronales	600 €
Armorik moto-club	404 €
Armorik moto-club: épreuve	1 000 €
Badminton club	938 €
Courir à Pleyber	345 €
Courir à Pleyber matériel sécurité	80 €
Cyclos pleyberiens	320 €
Tao dragon celtik (boxe chinoise)	420 €
Skol Gouren Pleiber	542 €
Etoile Sportive	7 878 €
Pleyber Basket-club	16 946 €
Pleyber Basket-club transport	2 400 €
Pleyber Handball	6 506 €
Remboursement de frais de formation:	
	- Art floral
	258 €
Total:	49 773 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
 - attribue les subventions sus proposées aux associations désignées.

Décision modificative budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	65748		005	SUBV.FONCT. (PRIVE) - AUTRES ORGANISMES	2400.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
70	7083		005	LOCATION MATERIEL	2400.00

Questions diverses

Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui se sont investis pour que la fête de la musique soit une réussite.

Remerciements également au personnel communal.